

AGRISTO

Ridder de Ghellinckstraat 9,
8710 Wielsbeke,
Belgique

Construction d'une usine de produits surgelés à base de pommes de terre

Date d'émission : 15/10/2024
N° d'affaire : 2410 21390 000014
Référence chrono : 21390/24/306
Version : V1

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Jonathan BOULET

Ingénieur Chargé d'Affaires Principal
Contrôle Technique Construction
Port: [+33 \(0\)6 15 85 63 63](tel:+33615856363)
e.mail : jonathan.boulet@socotec.com

SOCOTEC CONSTRUCTION

Agence de Valenciennes

Parc de l'Aérodrome Ouest
Bâtiment H - 1 rue Louis Duvant
59328 VALENCIENNES
www.socotec.fr

ATTESTATION SISMIQUE INITIALE

(Annexe 1 à l'arrêté du 22 décembre 2023)

A transmettre par le Maître d'Ouvrage à l'autorité administrative lors du dépôt de Permis de Construire pour certains projets de construction situés dans certaines zones sismique.

Les textes de référence

- Article L. 132-2 du code de la construction et de l'habitation.
- Articles R. 122-36, R. 125-17 et R. 132-2 du code de la construction et de l'habitation.
- Arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » modifié.

Le maître d'ouvrage

- **Identité :**

Forme juridique (SA, SARL, SCI...) :
Dénomination sociale : **AGRISTO**
Numéro SIRET ou SIREN : **979 584 968**

- **Adresse :**

Numéro et libellé de la voie : **Ridder de Ghellinckstraat 9,**
Complément d'adresse : **...**
Code postal : **8710**
Localité : **Wielsbeke**
Pays ; **BELGIQUE**

- **Contact :**

Adresse électronique : **sales@agristo.com**
Numéro de téléphone : **+32 (0)56 54 09 00**

L'attesteur

• Qualité de l'attestateur :

☒ Contrôleur technique

Nom : **BOULET**
Prénom : **Jonathan**
Raison sociale : **SOCOTEC**
Numéro de SIRET ou SIREN : **834 157 513 00922**
Numéro de l'agrément ministériel : **3-1592**

• Assurance souscrite par l'attestateur :

L'attestateur déclare avoir contracté une assurance professionnelle pour réaliser cette attestation.

Nom de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police : **37503579275087**
Date de validité : **du 01/01/2024 au 31/12/2024**

• Adresse et contact de l'attestateur :

Numéro et libellé de la voie : **Bâtiment H - 1 rue Louis Duvant**
Complément d'adresse : **Parc de l'Aérodrome Ouest**
Code postal : **59328**
Localité : **VALENCIENNES**
Adresse électronique : **jonathan.boulet@socotec.com**
Téléphone : **06.15.85.63.63**

Les documents remis par le maître d'ouvrage à l'attestateur

Pour permettre l'établissement de l'attestation au dépôt de Permis de Construire, le maître d'ouvrage remet à l'attestateur qu'il a choisi :

– Pour les maisons individuelles :

- ☐ Le projet de construction en phase de dépôt du permis de construire.
- ☐ Les éléments géotechniques faisant apparaître la classe de sols du lieu d'implantation de la construction envisagée.
- ☐ L'étude préalable lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques sismiques, comme stipulé au f de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme.
- ☐ Autre document fournis par le maître d'ouvrage.....

– Pour les autres catégories de bâtiments :

- ☒ Le projet de construction en phase de dépôt du permis de construire.
- ☐ Les éléments géotechniques faisant apparaître la classe de sol du lieu d'implantation de la construction envisagée.
- ☒ Les informations permettant le classement de l'ouvrage en catégorie au sens de la réglementation parasismique applicable.
- ☒ Une notice explicative portant sur le cheminement des charges verticales et horizontales et sur le principe de fondations et de soutènement.
- ☐ L'étude préalable lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques sismiques, comme stipulé au f de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme.
- ☐ Autres documents fournis par le maître d'ouvrage
Référence des documents utilisés :

Le projet

Numéro et libellé de la voie : **99 Rue d'Erre**
Complément d'adresse : **...**
Code postal : **59161**
Localité : **ESCAUDOEUVRES**
Code INSEE de la commune : **59206**

Constats

– **Existence d'un plan de prévention des risques sismiques de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme :**

Le projet est-il concerné par un plan de prévention des risques sismiques ?

☐ Oui ☒ Non

Le plan de prévention des risques sismiques impose-t-il l'obligation de réaliser une étude préalable ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, est-ce que l'architecte du projet ou l'expert a certifié qu'elle a bien été réalisée

☐ Oui ☐ Non

– **La catégorie d'importance du bâtiment :**

☒ Catégorie II

☐ Catégorie III

☐ Catégorie IV

– **La zone de sismicité dans laquelle se trouve le bâtiment :**

☐ Zone 2

☒ Zone 3

☐ Zone 4

☐ Zone 5

– **Type de projet :**

☐ Construction d'une maison individuelle

☒ Autre construction neuve

☐ Extension horizontale. Préciser le type d'extension (4)

☐ Extension verticale

☒ Superficie du projet (surface de plancher en m²) : **104 000**

☒ Nombre de niveau : **1 à 2 niveaux selon la typologie de bâtiment**

– **Référentiel(s) utilisé(s) pour le dimensionnement de la structure :**

Pour toutes les catégories de bâtiment, les principes de conception, de calcul et de dimensionnement applicables aux bâtiments mentionnés à l'article 3 de l'arrêté sismique du 22 octobre 2010 :

☒ Les normes NF EN 1998-1 septembre 2005, NF EN 1998-3 décembre 2005, NF EN 1998-5 septembre 2005, dites « règles Eurocode 8 » accompagnées des documents dits « annexes nationales » des normes NF EN 1998-1/ NA décembre 2007, NF EN 1998-3/ NA janvier 2008, NF EN 1998-5/ NA octobre 2007 s'y rapportant.

☒ « Le référentiel "Dimensionnement parasismique des éléments non structuraux du cadre bâti - Justifications parasismiques pour le bâtiment à risque normal" version 2014 »

Pour les maisons individuelles, la possibilité de recourir aux guides réglementaires de dimensionnement forfaitaire suivants :

☐ Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8-zones 3-4, édition 2021.

☐ Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8 Zone 5, édition 2020.

– **Le sol :**

Une étude de sol a-t-elle été réalisée : **NON**

Si oui, classe de sol en présence (selon EC8) : ☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ E ☐ S1 ☐ S2

Si micro zonage, préciser la classe de sol du micro zonage :

Si non, catégorie de sol identifiée (règles simplifiées CPMI) : 1 ☐

Par qui a été identifiée la catégorie de sol : **Entreprise non désignée à ce stade du projet ***

☒ Pas d'information

– **Les fondations du projet :**

Une ou des étude(s) de sol a/ont-t-elle(s) été réalisée(s) ? ☐ oui ☒ non

Si oui, date(s) de réalisation :

(4) Sont concernés par les règles de construction parasismique : les garages mécaniquement liaisonnés à la structure principale, et à la toiture lourde.

Conclusions

L'attestateur atteste que le maître d'ouvrage a bien pris en compte, en phase de dépôt du permis de construire, les règles de construction parasismiques sur la base des documents qui lui ont été fournis par le maître d'ouvrage (cf. liste ci-dessus) :

☒ oui ☐ non

Si non, dire pourquoi :

L'attestateur émet-il des réserves ?

☒ oui ☐ non

Si oui, dire lesquelles :

***Selon la notice sismique transmise le 14/10/2024, le projet étant en phase avancée et le site en cours de déconstruction, l'étude de sol n'a pas été réalisée. Il sera réalisé une étude G2AVP puis G2PRO, ainsi qu'une mission G4 de suivi de l'exécution.**

La classe de sol y sera précisée. Les sols de classe autres que A/B/C nécessiteront d'intégrer les efforts inertiels et cinématiques dans le dimensionnement des fondations.

La catégorie de sol n'est pas déterminée à ce stade en raison de l'absence de rapport géotechnique de type G2AVP / G2PRO . Cette catégorie sera définie ultérieurement , et le coefficient lié à cette catégorie sera pris en compte dans l'analyse modale ou équivalente qui permettra le dimensionnement d'exécution de la structure .

Jonathan BOULET

Date d'émission : 15/10/2024

